



COMMUNE DE PRETY

Compte rendu de la séance du mardi 05 avril 2022

Présents : Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Dominique REMY, Christine BOULET BURGAN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Martine RAYNAUD

Excusé(s) : Delphine BERNARD

Représentés : Marie-Claude GRESSARD par Béatrice FELIX, Marion COLIN par Carole FATET, Monique LAFON par Gérard DOUSSAU, Alain PINARD par Loïc COQUIN

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 08/03/2022

Le compte-rendu de la séance du 08/03/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Délibérations

- Vote des subventions 2022

Madame Carole FATET, Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative, informe l'assemblée des demandes reçues par la commune de Préty, et propose l'octroi des subventions suivantes :

- Préty Pierre et Fleurs → 600 € (dont 100€ = Prix du Conseil départemental)
- Amis du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) → 100 € (dont réfugiés ukrainiens)
- Restos du Cœur → 50 €
- Comité des fêtes → 550 € (dont 200€ = achat d'un chauffage à air pulsé portable)
- Ecoles → 50 € (1 élève scolarisée en établissement professionnel hors commune)
- France ADOT71 (Don d'Organes et de Tissus) → 50 €

* Coopérative scolaire du SIVOS : la Coopérative scolaire ayant un fonds de roulement suffisant et la commune de Lacrost ne leur octroyant pas de subvention, il est proposé à l'assemblée de ne pas prévoir de participation pour 2022.

Soit un total de 1 400,00 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ensemble des subventions pour l'année 2022.

- Fiscalité : Vote des taux communaux 2022

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire en charge des Affaires financières, présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, à taux constants, émanant de la direction des finances publiques et propose de maintenir pour l'année 2022, les taux communaux appliqués en 2021 soit :

- Taxe foncière (bâti) → 35,17 %
- Taxe foncière (non bâti) → 47,78 %

soit un produit global à taux constant de 233 077 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux communaux pour l'année 2022.

- Budget communal d'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 8 160,31 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17 199,67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	DEFICIT 9 039,36 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	8 160,31 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	8 160,31 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	8 160,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget communal d'Assainissement.

- Budget communal d'Assainissement : Vote du Budget Prévisionnel 2022

Le Conseil municipal délibère et décide :

➤ L'adoption du budget communal d'Assainissement de la Commune de Prény pour l'année 2022 présenté par monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, en charge des affaires Economiques et Financières ;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 189 765,10 Euros

En dépenses à la somme de : 189 765,10 Euros

➤ D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 727,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 681,25
66	Charges financières	2 775,38
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	31 818,10
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		50 002,59

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 869,00
74	Dotations, subventions et participations	5 050,52
75	Autres produits de gestion courante	89,00
77	Produits exceptionnels	7 833,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 160,31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		50 002,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
1641	Emprunts en euros	13 758,20
13	<i>Subventions d'investissement</i>	
1391	Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables	7 833,76
15	<i>VOIRIE</i>	
2315	Installations, matériel et outillage technique	112 170,55
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	6 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		139 762,51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	71 507,08
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
2803	Frais d'études, recherches et développement	284,72
2808	Autres immobilisations incorporelles	9,39
28158	Autres matériels et outillage technique	31 523,99
10222	FCTVA	36 437,33
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		139 762,51

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif communal d'Assainissement 2022.

- Budget communal principal : Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 40 522,95 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		3 520,71 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	37 002,24 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		40 522,95 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2021		40 522,95 €
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		19 598,17
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		20 924,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget communal principal.

- Budget communal principal : Vote du Budget Prévisionnel 2022

Le Conseil municipal délibère et décide :

- L'adoption du budget communal Principal de la Commune de Prény pour l'année 2022 présenté par monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, en charge des affaires Economiques et Financières ;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 545 435,83 Euros

En dépenses à la somme de : 545 435,83 Euros

- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	105 979,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	109 453,29
014	Atténuations de produits	48 319,00
65	Autres charges de gestion courante	103 600,00
66	Charges financières	5 442,54
023	Virement à la section d'investissement	41 433,84
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 701,97
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		417 929,91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 958,13
73	Impôts et taxes	275 398,00
74	Dotations, subventions et participations	84 649,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 924,78
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		417 929,91

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
1641	Emprunts en euros	91 727,26
<i>11</i>	<i>BOIS</i>	
2117	Bois et forêts	6 252,00
<i>16</i>	<i>VOIRIE</i>	
204112	Bâtiments et installations	3 948,01
<i>19</i>	<i>ACQUISITION MATÉRIEL</i>	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	204,92
2157	Matériel et outillage technique	720,00
2183	Matériel informatique	2 479,56
001	Report déficitaire	22 174,17
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		127 505,92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	41 433,84
<i>040</i>	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
2804112	Bâtiments et installations	3053,37
28041511	Bien mobiliers, matériels et études	648,60
10222	FCTVA	54 968,00
10226	Taxe d'aménagement	3 400,00
1068	Affectation du résultat	19 598,17
<i>16</i>	<i>VOIRIE</i>	
1321	Etat et établissements nationaux	2 903,94
<i>19</i>	<i>ACQUISITION MATÉRIEL</i>	
1321	Etat et établissements nationaux	1 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		127 505,92

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif communal Principal 2022.

3) Points**- Travaux et études en cours**

- Messieurs le Maire et Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, informent l'assemblée de leur entretien, en présence de monsieur Olivier REMANDET, Agent technique de la commune, avec la société Eurovia en vue de la réfection partielle (partie la plus abimée) de la route de Fontaine Couverte. Un devis a été reçu en mairie, le montant, supérieur aux possibilités budgétaires, sera renégocié prochainement avec l'entreprise. D'autres prestataires, comme la COLAS, seront consultés.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le SYDESL propose des groupements d'achat pour les énergies (électricité et gaz). Les contrats de la commune, en matière d'électricité, arriveront à échéance le 31/12/2022. Les éléments ont été transmis au SYDESL pour que Préty puisse faire partie de ces groupements. Le dossier est en cours de traitement.
- SYDESL : les travaux d'étude d'enfouissement des réseaux, route de Pont Seille et Ruelle Borgne, progressent. Certains administrés ayant donné un avis défavorable quant à l'accès à leur propriété seront prochainement contactés par les élus afin de conclure ce dossier de manière satisfaisante.
- Cimetière : Madame Béatrice FELIX informe l'assemblée que sur 6 reprises de concessions prévues pour 2022, 2 seront effectivement réalisées cette année.
- Monsieur Gérard DOUSSAU informe les élus qu'une canalisation d'eau, passant sur des propriétés privées Ruelle Borgne va être refaite par la SAUR, en collaboration avec le SIERL. Une autre canalisation, sera également refaite au Chemin des Pendants. Cette dernière concerne 11 branchements.
- Monsieur Loïc COQUIN, Conseiller municipal aborde le sujet des chaudières de l'école. En effet, les chaudières ont rencontré de multiples problèmes de fonctionnement durant cet hiver, notamment celle permettant de chauffer la garderie. Monsieur COQUIN précise que ces pannes, récurrentes, affectent non seulement les enfants, mais également le personnel. Monsieur Victor GIROT propose, comme monsieur COQUIN l'avait fait précédemment hors réunion du conseil, de revoir l'installation et de passer à un mode de chauffage électrique. Les doléances et propositions sont entendues et le dossier sera suivi de près durant l'année 2022.

- Festivités et manifestations communales 2022

Madame Carole FATET informe le Conseil des points suivants :

- L'association Préty, Patrimoine de Pays (P3) a tenu son assemblée générale le 01/04/2022. Un nouveau bureau a été constitué. L'association va reprendre progressivement ses activités et a pour projet, avec l'accord des propriétaires, l'embellissement des puits de la commune (rue du Platane, rue de la Montée, rue Bourgeoise, etc.)

➤ Le Comité des fêtes demande si la commune prévoit, pour cette année, les feux d'artifice du 15 août. Après concertation, les élus rendent un avis favorable et unanime, sous réserve de l'évolution sanitaire. Le Comité des fêtes peut donc prévoir le repas républicain, ainsi que la soirée de la Fête Patronale, comme il le faisait auparavant.

➤ L'Amicale Boules de Préty prévoit pour cette année l'organisation des Puces du 15 août.

- Commission Communale d'Action Sociale et Jeunesse, réunie le 16 mars dernier

Madame Béatrice FELIX informe les élus des points abordés lors de la réunion du 16/03/2022 :

➤ Le projet de conseil des jeunes se poursuit. Les élus ont défini une tranche d'âge entre 9 et 16 ans. Les membres pourront s'inscrire de manière volontaire, avec l'accord des parents. Ils seront supervisés par les membres de la commission d'action sociale. L'objectif est de finaliser le projet pour le mettre en place en septembre 2022.

➤ Repas des aînés : La commission prévoit à nouveau l'organisation du repas des aînés. Les enfants du village seront sollicités en vue de la préparation de cet événement pour la fabrication d'objets décoratifs pour la salle et les colis.

4) Proposition d'installation d'un distributeur de pain, financé par un boulanger

Monsieur le Maire et madame Carole FATET informent le Conseil de la proposition de la boulangerie « L'abricotine » de Tournus, de mettre en place un distributeur de pains et viennoiseries. Le coût de l'opération sera pris en charge par le boulanger. Les élus, favorables de manière unanime au projet, proposent plusieurs emplacements (parking en face du Foyer rural, dans le lavoir de la Place de la Montre, sur la Place des Associations, cour côté façade de la mairie, ...). Le dossier est en cours d'étude.

5) Informations et questions diverses

- Urbanisme

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire en charge des Affaires d'urbanisme informe le Conseil :

➤ Projet d'aménagement d'une salle Airsoft avec espace de restauration. Une première demande de permis de construire avait été déposée en juillet 2021. A l'issue de l'instruction, la commission d'accessibilité avait rendu un avis défavorable suivi par la commune. L'architecte en charge du dossier a déposé une nouvelle demande qui est en cours d'instruction.

➤ PDA : le Périmètre de Délimitation des Abords, fixé jusqu'à présent à 500m des monuments historiques (l'église pour Préty) va être redéfini. Le nouveau zonage sera prochainement proposé et discuté, en collaboration avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), lors d'une visioconférence le 12/04/2022.

- Elections présidentielles

Monsieur le Maire demande aux élus disponibles pour le 1^{er} tour de scrutin (10 avril) la possibilité de compléter les créneaux de présence pour les élections Présidentielles 2022.

- Nouvelles adresses électroniques dédiées

Monsieur Victor GIROT, Conseiller municipal délégué au Numérique, informe les élus que leur nouvelle adresse respective de messagerie a été créée et qu'ils peuvent l'utiliser dès à présent.

L'adresse mail de la mairie a également changé. La commune est joignable dès ce jour sur mairie@prety.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est obligatoire pour les communes de recevoir les demandes d'urbanisme sur une adresse dédiée. L'adresse suivante a donc été mise en place : urbanisme@prety.fr

- Foyer rural

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire rapporte le résultat de la visite de sécurité incendie concernant le Foyer rural. Il a signé un avis défavorable, en accord avec les remarques de l'agent de contrôle. Plusieurs points négatifs ayant été pointés (alarme incendie, bornes lumineuses, etc.).

Monsieur le Maire ajoute qu'il a immédiatement fait appel aux services d'un électricien et que suite à l'intervention de celui-ci, il a envoyé un avis favorable en vue de la commission de sécurité de ce jour, puisque les travaux prioritaires ont été exécutés en urgence la semaine suivante.

- Service Commun d'Instruction des Autorisation du Droit des Sols (SCIADS) de la CCMT

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'agent en charge du SCIADS va être placé en « disponibilité ». Il sera, pendant 1 an, détaché à la Direction Départementale des Territoires. La CCMT recherche activement un personnel ou prestataire remplaçant pour ce service intercommunal.

6) Dates à retenir

➤ 12/04 : visioconférence avec l'UDAP (DRAC)
à St Albain

➤ 12/04 : Assemblée Générale du PAH à Massily

➤ 14/04 : réunion plénière de la CCMT

➤ 05/05 : Bureau de la CCMT à Fleurville

➤ 08/05 : Cérémonie de la Victoire de 1945

➤ **24/05 : Séance du Conseil municipal**

➤ **05/07 : Séance du Conseil municipal**

Levée de la séance : 23h00

Le Maire, Xavier IOOS.